

2 orig + 1 copie in format de 24-35

DÉPARTEMENT
de la
Somme-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
de Beauport
CANTON

COMMUNE de Boyer

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 avril 1951

OBJET :
Travaux
supplémentaires
réalisés
TIJOU
Nombre
de
municipaux
part au vote :
51033

L'an mil neuf cent 51, le 17 du mois
d'avril, le Conseil Municipal de Boyer
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Regazzoni, Maire, en session {
ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 17 avril 1951.

Etaient présents : MM. Regazzoni, Vignatière, Roched
roux, Puzos, Damboulin, Belle Wicosky
M. Lafara, Madet, Bouchet, Charraud, Canil
Dameon, Guillaud, Air, Séradeu, Couget
Courret.

Absents : MM. Brotreau, Chollet, Coustret,
Dufour, Jaquet, Métafier, Oulmas, Reutin
Simon et Thirion.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. du tard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. le Maire est autorisé à passer l'avenant
correspondant aux travaux supplémentaires réa-
lisés à l'école Jules Ferry par l'entreprise
TIJOU, du montant de 27.326 frs.

Dépense à imputer à l'art. 1 du chapitre
XXIV du B.f. 1951.

APPROUVE
La Rochelle, le 18 Juin 1951
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Husson.

Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susdits: Royan

Ont signé au registre : MM. _____
les membres prisents

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

N'ont pas signé : MM. _____

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 21 Juin 1951
Le Maire,



Pour extrait conforme :
Le Maire,



[Signature]

adjudication du 3 octobre 1949

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 1914-1918
Autorisé par délibération du Conseil Municipal
en date du ~~30~~ 17 avril 1951

ET M. TIJOU Auguste, 14 et 16 rue du Docteur GIRAUDET
à TOURS (Indre et Loire)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er - Le montant de l'adjudication des travaux de
peinture -vitrerie bâtiment 4 et 5 du Groupe scolaire Jules
FERRY (adjudication du 3 Octobre 1949) approuvée le 22 Octobre
1949) est porté de 555.000 francs (cinq cent cinquante cinq
mille francs à 592.326 francs (cinq cent quatre vingt douze
mille trois cent vingt six francs (en raison des travaux sup-
plémentaires effectués par M. TIJOU Auguste .

ARTICLE 2 - Le présent avenant est exempt des droits d'enregis-
trement en application de l'art. 69 de la Loi du 28 Octobre
1946 sur les dommages de guerre .

APPROUVE

La Rochelle, le 18 Juin 1951
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : HUSSON.

A ROYAN, le 2 Mai 1951

L'Entrepreneur,

Le Maire,

ENTREPRISE G^{de} DE PEINTURE
A. TIJOU
14 et 16, r. du Dr-Giraudet
TOURS (I.-&-L.)
TÉL. 27-05 R. C. 20.597

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 21 Juin 1951

